

VÉRIFICATION DES COMPTES

Rapport des vérificatrices des comptes relatif à l'exercice 2024 à l'attention de l'Assemblée générale

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de vérificatrices des comptes de l'URH, nous avons procédé, selon le mandat que vous nous avez confié lors de l'assemblée générale du 5 février 2024, au contrôle des comptes pour l'année 2024, arrêtés au 31 décembre.

Le Secrétaire général nous a fourni toutes les pièces nécessaires et à répondu à nos questions à notre satisfaction. Nous avons constaté que les bilans et les comptes de pertes & profits concordent avec les comptabilités et que ces dernières sont tenues avec exactitude en collaboration avec la fiduciaire DeskMachine.

Sur la base de notre examen, nous recommandons l'adoption des comptes annuels 2024 de l'association sous leur forme présente et de donner décharge au secrétaire, M. Julien Amey, et au comité. Les comptes 2024 clôturent, avec des charges à hauteur de 51'212 CHF.- et des recettes à hauteur de CHF 57'516.-, soit un bénéfice de CHF 6'304.- L'exercice précédent en 2023 s'étant soldé par une perte d'un montant de 6'543.-, le bilan cumulé des années 2023 et 2024 est donc une perte de CHF 239.- Le capital propre au 31 décembre 2024 se monte à 11'230.- CHF.

Le comité est responsable des comptes annuels, notre mission consiste à les contrôler. Nous confirmons satisfaire aux exigences requises en termes de compétences et d'indépendance.

Avec nos meilleures salutations.

Fait à Les Diablerets, le 2 mai 2025.

Les vérificatrices des comptes :

Sylvie Berney



Sylvie Galuppo

